BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 29 mars 2022

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur du Lietuvos bankas

(BCE/2022/15)

(2022/C 153/02)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel du Lietuvos bankas, Ernst & Young Baltic UAB, est arrivé à expiration à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2021. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2022.

(3) Le Lietuvos bankas a sélectionné UAB ROSK Consulting en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2022 à 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner UAB ROSK Consulting en tant que commissaire aux comptes extérieur du Lietuvos bankas pour les exercices 2022 à 2024.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 29 mars 2022.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE